

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 06 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 06 février, à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame BEAUFILS, Maire.

Date de convocation : 28/01/2023

Date d'affichage : 30/01/2023

Nombre de membres en exercice : 13

**Présents** : Mesdames Corine BEAUFILS, Monique BUNEL, Gwenola LEGROS et Monique VALADON, Messieurs Michel COLINET, Franck FIOT, Michel HEUDEBERT, Pierre LANDEMARD, Christian PAUL et Frédéric VERHAEGEN.

**Absents excusés** : Madame Sylvie LEQUER-DUPRE et Messieurs Romain SANVY et Nicolas DE DIOS

Formant la majorité des membres en exercice, Pierre LANDEMARD a été élu secrétaire.

**CONVENTION DE CULTURE CONJOINTE DE PEUPLIERS DE QUALITE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de passer une convention conjointe avec la SAS Joubert Valter Peupliers afin d'exploiter et de replanter les parcelles situées à Vexin-sur-Epte, propriété de la commune.

Madame le Maire expose les différents articles de la convention et opte pour l'option 1 de l'article 6.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention de culture conjointe de peupliers de qualité et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

**ANNULATION DE LA DELIBERATION 2022-42  
REVERSEMENT DE LA PART COMMUNAL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT  
A LA CCVVS**

Vu l'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 rendant obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement par les communes à l'EPCI ou au groupement dont elles sont membres,

Vu la loi de finances rectificatives n° 2, la commission mixte paritaire a abrogé cette obligation.

Vu la délibération 2022-42 du 28 novembre 2022 de la commune de Bray-et-Lû portant sur le reversement de 1% de la part communale de la Taxe d'Aménagement

Vu la délibération 2023-013 du 17 janvier 2023 de la CCVVS portant sur l'annulation de la délibération 2022-104 instaurant le reversement obligatoire de la part communal de la Taxe d'Aménagement à la CCVVS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'abroger la délibération 2022-42 portant sur le reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement à la CCVVS, celui-ci n'étant plus obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'abroger la délibération 2022-42.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ADMINISTRATIF

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune d'Amenucourt dont teneur figurant en annexe de la présente délibération

Vu l'accord de l'agent concerné

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés,

### DECIDE

D'autoriser Madame le Maire à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération,

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des emplois suite aux différents mouvements de personnel.

Grade	Effectif au 01/01/2023	Postes supprimés	Postes maintenus	Postes créés
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur	1		1	
Adjoint adm ppal 1ère cl	2		1	1
Adjoint adm ppal 2ème cl	0	1	0	
Adjoint adm	1		1	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien	1		1	
Agent de maîtrise principal	1		1	
Agent de maîtrise	1		1	
Adj tech ppal 1ère classe	2		2	
Adj tech ppal 2ème classe	2		2	
Adj tech	4		4	
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
ATSEM ppal 1ere classe	1		1	
ATSEM ppal 2eme classe	1		1	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>1</b>

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**AIDE AU ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES - ECOLE 2023**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire soumet sur proposition de la commission des travaux le programme ARCC-Ecole 2023, ce programme comprend la rénovation du trottoir rue de l'Ecole.

Le montant des travaux est évalué à 76 955,60 € HT.

Opération	H.T.	ARCC Ecole 50%	Auto- financement T.V.A	Auto- financement	TTC
ARCC Ecole 2023	76 955.60€	38 477.80€	15 391.12€	38 477.80€	92 346.72€
<b>TOTAL</b>	<b>76 955.60€</b>	<b>38 477.80€</b>	<b>15 391.12€</b>	<b>38 477.80€</b>	<b>92 346.72€</b>

Le solde de ces travaux sera pris sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces travaux et autorise Madame le Maire à déposer la demande de subvention.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de relèves de tombes dans le cimetière de la commune.

**Le montant des travaux s'élèvent à :**  
**23 100 euros HT**

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

La commune s'engage à prendre en charge le financement qui ne saurait être accordé.

Opération	H.T.	DETR 45%	Auto- financement T.V.A	Auto- financement	TTC
Relevée de tombes	23 100.00€	10 395.00€	4 620.00€	12 705.00€	27 720.00€
<b>TOTAL</b>	<b>23 100.00€</b>	<b>10 395.00€</b>	<b>4 620.00€</b>	<b>12 705.00€</b>	<b>27 720.00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'effectuer les travaux et autorise Madame le Maire à effectuer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00

Le Maire  
Corine BEAUFILS

*Beaufils*

